

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES
COMTE DE VERCHÈRES**

Le conseil de la Municipalité de Verchères siège en séance spéciale ce 14 décembre 2020 à 20h par vidéoconférence :

Sont présents à cette vidéoconférence le maire monsieur Alexandre Bélisle, les conseillères mesdames Carole Boisvert, Christine Duchesne, les conseillers messieurs Benoit Marotte, Gilles Lamoureux et Claude Ménard. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Est absente : Madame Nathalie Fillion.

Assiste également à la séance par vidéoconférence, le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Luc Forcier.

237-2020 AVIS DE CONVOCATION

Le secrétaire-trésorier fait lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication de la présente session, tous les membres du Conseil ont reçu leur avis de convocation.

238-2020 ADOPTION DU BUDGET 2021

Conformément à l'article 956 du Code municipal les délibérations et la période de questions lors de cette session, portent exclusivement sur le budget.

Il est proposé par monsieur Benoit Marotte appuyé par madame Carole Boisvert et il est résolu :

1. Que les prévisions budgétaires 2021 totalisant 9 560 400\$ en revenus et charges sont adoptées. Le total avec les amortissements est de 11 240 100\$.
2. Le détail des salaires pour les employés non syndiqués est annexé au cahier des prévisions budgétaires 2021 sous l'annexe salaire, pour en faire partie intégrante.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2021

CHARGES/DÉPENSES

- Administration générale	1 297 550\$
- Sécurité publique	1 644 650\$
- Transport	1 559 120\$
- Hygiène du milieu	2 838 400\$
- Santé et bien-être	86 200\$
- Urbanisme, aménagement et développement	435 100\$
- Loisirs et culture	2 032 170\$
- Frais de financement	251 000\$

TOTAL 10 144 190\$

Affectation (immobilisations)	
- Immobilisations	530 000\$
- Remboursement capital-financement	393 600\$
- Remboursement fonds de roulement	112 410\$
- Contribution à d'autres fonds	59 900\$
TOTAL des affectations	1 095 910\$
TOTAL DES CHARGES ET AFFECTATIONS	11 240 100\$
Moins amortissement	(1 679 700\$)
TOTAL SANS AMORTISSEMENT	<u>9 560 400\$</u>

REVENUS

- Taxes	7 651 400\$
- Paiements tenant lieu de taxes	42 800\$
- Transferts	581 700\$
- Services rendus	310 500\$
- Imposition de droits	328 000\$
- Amendes et pénalités	20 000\$
- Intérêts	50 000\$
- Autres revenus	56 000\$
TOTAL	9 040 400\$
Affectation- app. surplus fonds de parc	520 000\$
TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS	<u>9 560 400\$</u>

ÉVALUATION IMPOSABLE 798 714 900\$

TAUX DE TAXES DU 100 \$ D'ÉVALUATION

- Générale	0,6460\$
- Assainissement des eaux	0,0013\$
- Usine filtration/aqueduc	0,0189\$
- Taxe foncière commerciale/industrielle	1,4600\$

TAXES DE SERVICES PAR UNITÉ LOGEMENT

- Taxe d'eau	190,00\$
- Taxe de la gestion des déchets	255,00\$
- Taxe d'égout	180,00\$
- Taxe pour vidange des fosses septiques (rural)	60,00\$

Adopté.

239-2020 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #561-2020 SUR L'IMPOSITION DES TAXES 2021

Madame Christine Duchesne donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement concernant l'imposition des taxes 2021.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

240-2020 VERSEMENTS DE TAXES : RÉSIDENCE FLORENTINE-DANSEREAU

CONSIDÉRANT que la Résidence Florentine-Dansereau est un organisme à but non lucratif qui offre un service exceptionnel à la communauté;

CONSIDÉRANT que la Résidence ne peut bénéficier d'une quelconque exemption de taxes;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamoureux appuyé par madame Christine Duchesne et il est résolu à l'unanimité d'autoriser la Résidence Florentine-Dansereau à payer ses taxes municipales en 12 versements, sans intérêts.

Monsieur Claude Ménard se retire pour ce point.

Adopté.

241-2020 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021-2022-2023

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit adopter un programme triennal des immobilisations;

En conséquence, il est proposé par madame Carole Boisvert appuyée par monsieur Claude Ménard et résolu unanimement que le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023 totalisant une somme de 4 596 000\$ soit adopté tel que présenté et joint aux présentes comme si au long récépissé.

DÉSIGNATION

Immobilisation à même le budget des activités financières avec des contributions des fonds de parcs, fonds de roulement et subventions correspondantes.

	2021	2022	2023	Total
- Administration/logiciel/inform.	10 000	10 000	10 000	30 000
- Bâtiments	48 000	48 000	48 000	144 000
- Incendie	25 000	25 000	25 000	75 000
- Voirie travaux de pavage	250 000	350 000	350 000	950 000
- Voirie autres	110 000	5 000	5 000	120 000
- Aqueduc - égout	30 000	10 000	10 000	50 000
- Éclairage /signalisation	10 000	10 000	10 000	30 000
- Achat véhicules/autres	0	30 000	30 000	60 000
- Équipements trav. publics	5 000	5 000	5 000	15 000
- Aménagement parcs	22 000	20 000	20 000	62 000
- Autre équipement parc	0	0	0	0
- Autres	20 000	20 000	20 000	60 000
SOUS-TOTAL	530 000	533 000	533 000	1 596 000

Immobilisation par règlement d'emprunt et subvention **

	2021	2022	2023	Total
- Égout/infrastructures	3 000 000	0	0	3 000 000
SOUS-TOTAL	3 000 000	0	0	3 000 000
GRAND TOTAL	3 530 000	533 000	533 000	4 596 000

**Tous les projets seront réalisés seulement si des subventions sont obtenues.

Adopté.

242-2020 TAUX D'INTÉRÊT, PÉNALITÉ ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Il est proposé par monsieur Claude Ménard appuyé par monsieur Benoit Marotte et unanimement résolu de fixer le taux d'intérêt pour 2021 à 7 % et la pénalité à 5 % comme l'an dernier.

Adopté.

243-2020 PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance est à huis clos conformément aux directives en lien avec la Covid-19. Les citoyens qui ont des questions sont invités à le faire par courriel à mairie@ville.vercheres.qc.ca

244-2020 CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 20 la séance est levée sur la proposition de madame Christine Duchesne appuyée par monsieur Gilles Lamoureux.

Adopté.

L'assemblée est close.

Je, Alexandre Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____ maire
Alexandre Bélisle

_____ sec. trés.
Luc Forcier

_____ ... _____